

**LOT 3 – MENUISERIES INTERIEURES**

**N° DE DOSSIER / OPÉRATION :  
849 A – TOURNEFEUILLE – POLE PETITE ENFANCE**

**Maître d'ouvrage :** Mairie de Tournefeuille

**Maître d'œuvre :** BET Ferrer

**Localisation de l'opération :** Place de la Mairie, 31170 Tournefeuille



MISE A JOUR					
INDICE	DATE	PAGES	NOMS	MODIFICATIONS	SOCIÉTÉ
0	04/04/2018	9	AC	Rédaction du document	BET FERRER
1	19/04/2018	10	AC	Modification plans	BET FERRER
2	27/04/2018	10	AC	Relecture	BET FERRER



**BET FERRER**  
128, avenue du Marquisat,  
31170 Tournefeuille  
Tél : 05 34 51 48 48  
Fax : 05 34 51 48 49  
Mail : [contact@betferrer.fr](mailto:contact@betferrer.fr)

**Dossier 849 – TOURNEFEUILLE – CCAS**  
Phase PRO – Indice 2 – 27-04-2018

**CCTP–Lot 3– MENUISERIES INTERIEURES**  
Rédacteur : Amélie Cabrera

## SOMMAIRE

<b>3.1. GENERALITES .....</b>	<b>3</b>
<b>3.1.1. OBJET .....</b>	<b>3</b>
<b>3.1.2. ETENDU DES TRAVAUX .....</b>	<b>3</b>
3.1.2.1. A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE .....	3
3.1.2.2. A LA CHARGE DES AUTRES ENTREPRISES .....	4
<b>3.1.3. TEXTES – REGLEMENTS – NORMES .....</b>	<b>4</b>
<b>3.2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES .....</b>	<b>6</b>
<b>3.2.1. ETUDES .....</b>	<b>6</b>
<b>3.2.2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES - MENUISERIES INTERIEURES .....</b>	<b>6</b>
3.2.2.1. SUPPORTS .....	6
3.2.2.2. MATERIAUX .....	6
3.2.2.3. MISE EN OEUVRE .....	7
3.2.2.4. NETTOYAGE ET PROTECTION DES REVETEMENTS FINIS .....	8
<b>3.3. DESCRIPTIONS DES TRAVAUX .....</b>	<b>9</b>
<b>3.3.1. TRAVAUX ZONE 1 .....</b>	<b>9</b>
3.3.1.1. PRESTATIONS 'MENUISERIES INTERIEURES' .....	9
3.3.1.2. AFFICHAGE & SIGNALÉTIQUE .....	10
3.3.1.3. STORES .....	10
3.3.1.4. DIVERS .....	10



**BET FERRER**  
128, avenue du Marquisat,  
31170 Tournefeuille  
Tél : 05 34 51 48 48  
Fax : 05 34 51 48 49  
Mail : [contact@betferrer.fr](mailto:contact@betferrer.fr)

**Dossier 849 – TOURNEFEUILLE – CCAS**  
Phase PRO – Indice 2 – 27-04-2018

**CCTP–Lot 3– MENUISERIES INTERIEURES**  
Rédacteur : Amélie Cabrera

## **3.1. GENERALITES**

### **PREAMBULE**

L'entrepreneur devra obligatoirement prendre connaissance de tous les articles contenus dans le « Préambule commun à tous les corps d'état ».

#### **3.1.1. OBJET**

Le présent CCTP détaille les travaux à effectuer pour les Prestations « Menuiseries intérieures » relatives au réaménagement du pôle petite enfance de la Mairie de Tournefeuille.

#### **3.1.2. ETENDU DES TRAVAUX**

##### **3.1.2.1. A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE**

Tous les travaux devront être

- Prévus et Exécutés conformément aux règles de l'Art.
- Chiffrés dans la proposition de prix forfaitaire.

Les prestations à la charge du présent lot comprennent tous les travaux de menuiseries extérieures et intérieures, ainsi que les travaux annexes et accessoires nécessaires à la finition complète et parfaite de l'ouvrage, dans le cadre des pièces contractuelles et de la réglementation en vigueur en particulier.

L'entreprise aura à sa charge : la fourniture de la totalité de main-d'oeuvre, des matériaux, des accessoires, du transport et toutes les suggestions non explicitement mentionnées mais strictement nécessaires pour mener à bien jusqu'à l'achèvement complet et en stricte conformité avec les présentes spécifications et les indications des plans applicables, la fourniture et la pose de tous les ouvrages nécessaires décrits ou non, les équipements complémentaires relatifs aux corrections acoustiques.

Aucune substitution d'appareil ou de matériel prévu et agréé, ni modification des emplacements ne sera tolérée, sauf cas de force majeure et seulement avec autorisation écrite des responsables du projet.

Tous les matériaux et travaux présentant des défauts seront refusés et toutes les conséquences du refus (démontages, enlèvements, retards, raccords, etc...) seront imputées à la charge de l'entrepreneur.

L'entreprise devra la protection appropriée de ses ouvrages ainsi que le nettoyage final. Les ouvrages livrés sur le chantier en attente devront être tels qu'ils ne subissent aucune déformation ou détériorations.

Aucune mesure ne devra être prise à l'échelle métrique sur les plans et détails.

L'entrepreneur devra éventuellement signaler en temps utile, les erreurs ou modifications des côtes à l'architecte qui fera les rectifications nécessaires.

L'entrepreneur sera responsable des erreurs ainsi que des modifications qu'entraîneraient pour tous les corps d'état, l'oubli et l'inobservation de cette clause.

Les travaux comprendront principalement, sans que cette liste soit limitative :

- Mise en place de Blocs-Porte intérieurs, y compris détalonnages et réglages et accessoires
- Mise en place de mobiliers
- Autres Prestations diverses

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de cadres dormants et huisseries prévues incorporées dans les cloisons au fur et à mesure de l'avancement des travaux plâtrerie afin qu'il en assure la pose, ceux-ci seront posés à proximité de leur emplacement et adaptés à l'épaisseur des parois.

Sont à la charge du lot Menuiserie les pattes de fixation, platines, équerres, etc.

Les huisseries seront d'un type adapté aux cloisons prévues.  
Elles tiendront compte de la présence éventuelle d'un doublage isolant sur les murs (huisserie plus large ou couvre-joint de rattrapage).

L'entrepreneur devra tenir compte de l'épaisseur des revêtements de sols pour la dimension et le calage des montants ainsi que de leur nature.

L'entrepreneur devra prendre contact avec les intervenants, des autres corps d'état afin de convenir avec eux des dispositions communes à adopter en ce qui concerne la réalisation de leurs ouvrages respectifs.

### **3.1.2.2. A LA CHARGE DES AUTRES ENTREPRISES**

#### L'Entreprise en charge des Prestations "Gros Œuvre" devra

- toutes les réservations, feuillures, etc. pour le titulaire du présent lot.

#### L'Entreprise en charge des Prestations "Plâtrerie" devra

- la vérification des ouvrages réalisés par le lot gros œuvre.
- la mise en place des huisseries et des cadres dormants sont à la charge du lot plâtrerie. Toutefois, l'entrepreneur du présent lot devra la réception du travail effectuée par le lot plâtrerie (verticalité, alignement, implantation, équerrage).

#### L'Entreprise en charge des Prestations "Peinture" devra

- le lot menuiserie livrera au lot plâtrerie ses ouvrages "prêts à peindre" par le lot peinture pour mettre au point les traitements préalables à effectuer sur ses ouvrages.

### **3.1.3. TEXTES – REGLEMENTS – NORMES**

Les travaux seront réalisés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux normes, règles, textes, décrets et circulaires en vigueur, supposés connus de l'entrepreneur du présent ouvrage qui doit les respecter. En particulier :

- Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés Public de travaux.
- Normes Françaises de l'Association Française de Normalisation (AFNOR) homologuées par arrêté ministériel en vigueur à la date de remise des offres, dont :
  - . Normes Françaises NF P20, P24, P26, P27...
  - . NF P 01 Dimensions
  - . NF P 20 Menuiseries, généralités
  - . NF P 23 Menuiseries en Bois
  - . NF P 23-302 Terminologie
  - . NF P 23-303 Portes de communication
  - . NF P 26 Quincailleries
  - . NF P 50-001 Nomenclature
  - . NF P 50-002 Vocabulaire
  - . NF P 50-100/101 Ouvrage en Bois
  - . NF P 53-504 Classement d'aspect de panneaux contreplaqués
  - . NF P 53-510 Bois de Menuiserie
- Documents Techniques Unifiés, dont :
  - . DTU 36.1 Menuiseries en Bois
  - . DTU 39.1 et 39.4 Travaux de miroiterie et de vitrerie en verre épais
  - . DTU 39.5 Prescriptions pour l'utilisation de vitrage
- Arrêté du 30 août 1990 et tout autres Documents connus relatifs à la correction acoustique des locaux à l'intérieur des bâtiments.
- Agréments ou avis techniques du CSTB concernant les matériaux et procédés non traditionnels et intéressant selon les cas.



**BET FERRER**  
128, avenue du Marquisat,  
31170 Tournefeuille  
Tél : 05 34 51 48 48  
Fax : 05 34 51 48 49  
Mail : [contact@betferrer.fr](mailto:contact@betferrer.fr)

**Dossier 849 – TOURNEFEUILLE – CCAS**  
Phase PRO – Indice 2 – 27-04-2018

**CCTP–Lot 3– MENUISERIES INTERIEURES**  
Rédacteur : Amélie Cabrera

- 
- Les prescriptions de pose des fabricants, notamment à la tenue aux chocs et aux atmosphères humides.

Cette liste ne serait être en aucun cas limitative ; tous les documents non reproduits dans le présent CCTP sont supposés connus par l'Entrepreneur qui doit les respecter.

En tout état de cause, les fabricants devront être en mesure de prendre, sans réserve, conjointement avec l'entreprise adjudicataire, l'engagement de garantie.

## **3.2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES**

### **3.2.1. ETUDES**

Durant la période de préparation, l'Entrepreneur devra fournir au Maître d'œuvre les documents suivants :

- Plans d'Exécution
- Documentations Techniques
- PV de tenue au Feu
- Echantillons

### **3.2.2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES - MENUISERIES INTERIEURES**

#### **3.2.2.1. SUPPORTS**

##### Réception des supports

L'entrepreneur devra procéder à la réception des supports.

Pour cette réception, l'entrepreneur du présent lot vérifiera que les supports répondent bien aux exigences des DTU, règles professionnelles et autres.

Cette réception sera faite en présence du maître d'œuvre, de l'entrepreneur ayant réalisé les supports et de l'Entreprise.

##### Supports non conformes

En cas de supports ou parties non conformes, l'entrepreneur fera, par écrit, au Maître d'œuvre ses réserves et observations avec justifications à l'appui.

Il appartiendra alors au Maître d'œuvre de prendre toutes décisions en vue de l'obtention de supports conformes.

Le Maître d'œuvre pourra être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires.

Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés, soit par l'Entreprise ayant exécuté les supports, soit par la présente Entreprise, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant exécuté les supports.

#### **3.2.2.2. MATERIAUX**

Les fournitures et matériaux entrant dans les Prestations détaillées dans ce Document devront répondre aux conditions suivantes :

##### Prescriptions

Les matériaux devront répondre aux caractéristiques définies ci-après au présent document.

Nous retrouverons d'une manière générale des portes pleines stratifiées d'épaisseur 40mm en affleurement sur une face.

##### Echantillons et Essais

L'entrepreneur devra, avant tout commencement de la fabrication, présenter au Maître d'œuvre un prototype de menuiserie ainsi que toute la quincaillerie.

De plus, il procédera à ses frais à tous les essais nécessaires qui lui seront demandés par le Maître d'œuvre.

##### Tenue au FEU

L'ensemble des matériaux et produits sera classé au regard de la réaction au feu du Local où ils seront utilisés.

Il sera demandé à l'Entreprise de fournir une justification de ces comportements au feu et joindre une attestation de type PV.

### **3.2.2.3. MISE EN OEUVRE**

#### Qualité et origine

Tous les bois mis en œuvre seront imprégnés avec un produit de traitement fongicide ou insecticide. Tous les ouvrages métalliques seront protégés avant la pose par une couche de peinture antirouille permettant, après retouches, l'application d'une peinture de finition.

L'entrepreneur sera responsable des défauts et de la dessiccation des bois.

Il ne sera pas toléré de bois bleutés.

Le fil sera sensiblement droit sur les 3/4 de la longueur des pièces, la pente du fil ne dépassera pas 10 % sur l'autre part.

Le bois sera de première qualité et sera exempt de fentes, nœuds, nœud noirs, nœuds vicieux, pochés de résine, cœur découvert, roulure entre écorce ... Il sera seulement toléré de légères gerces superficielles de séchage.

Les panneaux de contreplaqué auront leur face formée d'un seul placage, sain, de fil droit, bien déroulé, sans défaut appréciable, sans pastille, bouche, nœud, ni fente réparée.

Les matériaux seront conformes aux termes en vigueur pour des matériaux traditionnels. Pour tous les autres, il sera exigé l'agrément CSTB.

#### Mise en œuvre

L'entrepreneur du présent ouvrage fournira les plans relatifs aux détails de raccordement, les plans de réservation qui seront transmis au Maître d'œuvre et à l'entreprise chargée du cloisonnement pour les réservations et la pose des blocs portes.

Toutes les huisseries et tous les cadres devront recevoir une couche d'impression avant la mise en place. Cette couche d'impression sera effectuée par le corps d'état chargé des travaux de peinture sous la surveillance du présent corps d'état et sous la responsabilité de l'entreprise titulaire du marché.

Il est rappelé que dans les ouvrages en B.A., seuls les scellements au ciment sont autorisés.

Tous les assemblages et profils devront être exécutés suivant les normes R.E.E.F.

L'entrepreneur devra donner à ses ouvrages les jeux nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement, les jeux seront donnés suivant les prescriptions et d'après les tolérances indiquées dans la norme NF P 01-005. Les entailles et trous tamponnés seront également conformes aux normes.

L'entrepreneur devra dès la pose de ses huisseries et bâtis, garantir la protection des arêtes par tous moyens appropriés jusqu'à l'exécution des travaux de peinture. Il veillera à leur conservation et les remplacera s'ils venaient à être enlevés.

Les colles employées seront de type phénol ou résorcine formol à l'exclusion de toute autre.

L'emploi d'un autre type de colle sera soumis à l'agrément du maître d'œuvre.

Les assemblages ne comporteront aucun vide susceptible de nuire à la solidité de la menuiserie.

Les défauts d'assemblage ne seront, en aucun cas, dissimulés au moyen de mastic.

Les assemblages seront soit collés, soit par joints embrevés.

Les moulures couvre-joints intérieures des baies seront de même essence que ces dernières, en 50 mm de largeur, ou supérieures, compris coupes et assemblages.

#### Blocs Portes

De manière générale, les Blocs Portes utilisés seront du type ISOGYL prépeintes de 400mm à âme pleine, et Pare Flamme ½H

#### Huisseries

De manière générale, les huisseries seront du type bois clair exotique, adaptées au type de maçonnerie ou cloisonnement auxquelles elles sont destinées.

### Accessoires

Nous retrouverons pour toutes nouvelles Menuiseries, des Buttoirs de porte.

### Quincailleries

La quincaillerie devra être de première qualité et porter la marque SNFQ en l'absence de normes françaises définissant les qualités et dimensions.

Dans la majorité des cas, les articles de quincaillerie sont définis dans chaque ouvrage et l'entrepreneur devra établir sa proposition avec ces articles.

Dans le cas où les articles ne seraient pas précisés, l'entrepreneur devra prévoir des articles de qualité équivalente.

Il est appelé que des échantillons complets de quincaillerie et garnitures seront présentés au Maître d'œuvre avant tout commencement d'exécution ou avant toute commande aux fournisseurs.

Le Maître d'œuvre pourra exiger le remplacement d'un modèle proposé par le constructeur par un autre modèle de son choix, sans que cette modification puisse entraîner une modification des conditions du marché, s'il s'avère que le modèle proposé est insuffisant.

Les Equipements pouvant être retrouvés, suivant la nomenclature, seront :

- Quincaillerie courante composée de 3 paumelles en acier électro-zinguées de 160x55cm
- Serrure à mortaise à pêne dormant demi-tour et cylindre Européen
- Serrures équipées d'un témoin d'occupation pour les portes des sanitaires
- Ensemble béquilles plates de propreté sur rosette teinte aluminium naturel

Les portes d'entrées des locaux seront équipées de canons provisoires ou de systèmes de sécurité jusqu'à la réception des travaux, dont les clés seront remises à chaque entrepreneur occupant les lieux. Le présent Lot devra la fourniture de ce matériel.

A la livraison du Bâtiment, l'Entrepreneur devra fournir un trousseau de clés comprenant 3 clés pour chaque Porte mise en place ainsi que 3 passes.

A ce titre, l'Entrepreneur devra prendre connaissance et prendre toutes les dispositions pour répondre aux besoins définis dans l'Organigramme de la Maîtrise d'Ouvrage.

### Prestations diverses

Les menuiseries seront entreposées à l'abri de l'humidité. Elles seront posées avec la plus grande exactitude et un aplomb parfait à leurs emplacements exacts définis par les plans.

Les menuiseries seront soigneusement protégées pendant la durée des travaux. L'entrepreneur devra le remplacement des protections détériorées en cours de chantier. Les jeux ne seront donnés qu'au cours du chantier.

Les parties ouvrantes seront maintenues fermées pendant la durée des travaux.

Avant l'exécution des peintures, l'ajustage des ouvrants sera exécuté.

Les dimensions du tableau sont en général des dimensions des portes elles-mêmes ; toutefois, certaines dimensions sont données en tableau suivant précision.

L'entreprise de menuiserie doit la mise en place, calage de niveau, dispositif de maintien des gabarits des huisseries incorporées et le scellement de ses ouvrages.

L'entrepreneur doit la mise en place, le plombage et scellement de ses ouvrages.

Le calfeutrement et le garnissage dans les cloisons du gros-œuvres sont exécutés par le gros-œuvre.

Tous les bois mis en œuvre seront imprégnés avec un produit de traitement fongicide ou insecticide. Les éléments ferreux seront protégés avant la pose par une couche d'antirouille, les pièces scellées au mortier ne recevant aucune protection.

#### **3.2.2.4. NETTOYAGE ET PROTECTION DES REVETEMENTS FINIS**

Immédiatement après la pose, les cloisons seront soigneusement nettoyées à l'aide de produits adéquats par l'Entreprise et devra en assurer la protection jusqu'à la réception.





**BET FERRER**  
128, avenue du Marquisat,  
31170 Tournefeuille  
Tél : 05 34 51 48 48  
Fax : 05 34 51 48 49  
Mail : [contact@betferrer.fr](mailto:contact@betferrer.fr)

**Dossier 849 – TOURNEFEUILLE – CCAS**  
Phase PRO – Indice 2 – 27-04-2018

**CCTP–Lot 3– MENUISERIES INTERIEURES**  
Rédacteur : Amélie Cabrera

Dans certains cas, en fonction des conditions particulières du chantier, l'Entrepreneur pourra se trouver amené à assurer une protection absolument efficace, soit par mise en place d'un film plastique collé aux joints par bande adhésive, soit par tout autre moyen efficace.

### **3.3. DESCRIPTIONS DES TRAVAUX**

#### **3.3.1. TRAVAUX ZONE 1**

*Les travaux de la zone 1 concernent les travaux d'aménagement du pôle petite enfance de la Mairie de Tournefeuille tel que définie sur les plans.*

##### **3.3.1.1. PRESTATIONS "MENUISERIES INTERIEURES"**

L'Entrepreneur devra comprendre l'ensemble des prestations suivantes :

- Fourniture et mise en place de Blocs-Porte avec cadre en Bois et âme pleine acoustique, type à recouvrement, finition pré peinte, y compris équipements, accessoires de pose et toutes sujétions de mise en œuvre, d'adaptation et d'habillage.

. Définition des différents types :

*Type 1 : Blocs-Portes PF 1/4h 93x204 acoustique, huisseries pour cloisons 98/48*

*Localisation : bureaux et circulations cloisons 98/48*

~ Equipements, poignée avec serrure cylindre à clef + bouton moleté, butoir de porte

*Type 2 : Blocs-Portes PF 1/4h 93x204 acoustique, huisseries pour cloisons 120/90*

*Localisation : bureaux et circulations cloisons 120/90*

~ Equipements, poignée avec serrure cylindre à clef+ bouton moleté, butoir de porte

*Localisation : conformément aux plans, notamment le plan A-02*

L'Entrepreneur devra prévoir les cylindres et des serrures à barillet pour l'ensemble des nouvelles portes et prendra toutes les dispositions pour répondre aux besoins définis dans l'Organigramme de la Maîtrise d'Ouvrage :

Organigramme standard de chez BRICARD spécifique pour les 4 nouveaux portes + 1 porte existante du bureau « secrétariat » + avec un passe général à ces portes.

- Fourniture et mise en place de placards sur mesure de rangements avec 5 étagères tablettes stratifiées, portes façades coulissantes, finition stratifié coloris selon choix de la maîtrise d'œuvre, traverses haute et basse acier blanc sur rail haut et bas acier peint blanc de type KENDOORS ou équivalent, y compris toutes sujétions de mise en œuvre et d'adaptation, teinte au choix de la MOE, classement M3.

*Localisation : conformément aux plans, notamment le plan A-02*

- Fourniture et mise en place de plinthes bois de hauteur et épaisseur similaire à celles existantes finition pré peinte à peindre, y compris toutes sujétions de mise en œuvre et d'adaptation.

*Localisation : nouvelles cloisons, reprise doublages et raccords avec l'existant, conformément aux plans, notamment le plan A-02*



**BET FERRER**  
128, avenue du Marquisat,  
31170 Tournefeuille  
Tél : 05 34 51 48 48  
Fax : 05 34 51 48 49  
Mail : [contact@betferrer.fr](mailto:contact@betferrer.fr)

**Dossier 849 – TOURNEFEUILLE – CCAS**  
Phase PRO – Indice 2 – 27-04-2018

**CCTP–Lot 3– MENUISERIES INTERIEURES**  
Rédacteur : Amélie Cabrera

### **3.3.1.2. AFFICHAGE & SIGNALÉTIQUE**

L'Entrepreneur devra prévoir (signalisations conformes aux normes européennes):

- Fourniture et pose plaques de Numérotation et identification sur les portes des locaux type plaque de porte en aluminium, texte gravé.

*Localisation : nouvelles portes, conformément aux plans, notamment le plan A-02*

- Fourniture et pose de film adhésif décoratif occultant dépoli blanc

*Localisation : impostes basses menuiseries extérieures côté parking, conformément aux plans, notamment le plan A-02*

### **3.3.1.3. STORES**

- Fourniture et pose de stores intérieurs à lamelles horizontales orientables en aluminium laqué blanc 25mm sur guides, manœuvre par chaînette orientable et repliable.

*Localisation : menuiseries et portes vitrées extérieures, conformément aux plans, notamment le plan A-02*

### **3.3.1.4. DIVERS**

L'Entrepreneur devra comprendre l'ensemble des prestations suivantes :

- Dossier EXE et DOE
- Diverses Prestations de Chantier
- Documentation à remettre au Bureau de Contrôle